

LA RÉACTION DES AVOCATS

Pour manifester leur solidarité avec M^e Yann Choucq, leur confrère nantais suspendu pour dix jours après le procès des manifestants de Plogoff, les avocats d'Evry (Essonne) ont procédé, vendredi 14 mars, à un « après-midi de protestation ». Quatre-vingt-trois des cent un avocats inscrits à ce barreau avaient approuvé un texte réclamant l'« abrogation » de l'article de loi qui institue le « délit d'audience ». Pour sa part, le bâtonnier, M. Pares, ne s'y est pas associé.

L'intention des signataires était de réclamer ensuite le renvoi de toutes leurs affaires à l'exception de celles mettant en cause des détenus, et de s'expliquer à l'audience. Or, au tribunal correctionnel, on a assisté pendant plusieurs heures à une sorte de partie de cache-cache.

Officieusement informé des intentions des défenseurs, le président, M. Poignard, avait indiqué qu'il admettrait des renvois, mais qu'il fallait « trouver d'autres excuses ». Ses interlocuteurs s'obstinant, il s'est employé, avec le renfort tacite du substitut du procureur de la République, à les empêcher d'évoquer le sujet du jour. Et pendant plus de deux heures et demie, on a vu le tribunal détailler comme jamais l'examen des affaires les plus ordinaires, dès lors qu'elles étaient confiées à des avocats venus de l'extérieur, procéder de son propre chef à des renvois pour des raisons les plus diverses, s'apesantir sur le moindre incident d'audience, tout cela ayant pour effet d'allonger les débats. — S. B.